



Communiqué de presse
Mars 2019

Vidéo-Conférence « Au cœur des eaux » avec Yannick Gouguenheim, photographe subaquatique

Depuis de nombreuses années, la **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Creuse Aval** (ex-SIARCA) et la **Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest** entretiennent les cours d'eau de leurs territoires et notamment, ceux du bassin versant de la Creuse.

Ces trois structures se sont engagées, avec d'autres maîtres d'ouvrage* dans une démarche commune pour restaurer les cours d'eau et les zones humides de ce territoire à travers la mise en œuvre d'un **Contrat Territorial Milieux Aquatiques : le CTMA Creuse Aval**.

**La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin – Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'Agriculture de la Creuse, l'association l'Escuro - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois et la ville de Guéret.*

Qu'est-ce qu'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ?

Le contrat territorial est un outil financier contractuel créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradations physiques des milieux aquatiques. Il a donc pour objectifs la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés. L'échelle d'intervention est en général le bassin versant. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers.

La sensibilisation du grand public fait partie des nombreuses actions de mise en place de ce contrat. C'est pourquoi, **une vidéo-conférence « Au cœur des eaux » gratuite est proposée le vendredi 29 mars à 18h15 au cinéma Le Sénéchal à Guéret.**

Il s'agit d'une conférence originale et accessible à tous les publics. Ce diaporama commenté est axé sur la découverte des espèces piscicoles et des autres habitants des milieux aquatiques à partir des images réalisés par Yannick Gouguenheim. Ainsi l'organisation des plongées en rivière, l'approche des espèces animales ou encore les dangers inhérents à cette activité en apnée n'auront plus de secret pour le public.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine soutiennent cette action.

CONTACTS PRESSE :

Anne FERANDON : Technicienne eaux et rivières – Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – anne.ferandon@agglo-grandgueret.fr – 05.55.41.04.48

Agathe QUELET : Chargée des Relations Presse et Événementiel - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.04.48